

QU'APPRENONS-NOUS SUR LA PROTECTION DES ENFANTS DANS LA COMMUNAUTÉ ?

UNE ÉTUDE INTER-AGENCES DES ÉLÉMENTS RECUEILLIS
SUR LES MÉCANISMES DE PROTECTION DE L'ENFANCE
AU SEIN DE LA COMMUNAUTÉ
SYNTHÈSE EXÉCUTIVE



QU'APPRENONS-NOUS SUR LA PROTECTION DES ENFANTS DANS LA COMMUNAUTÉ ?

UNE ÉTUDE INTER-AGENCES DES ÉLÉMENTS RECUEILLIS
SUR LES MÉCANISMES DE PROTECTION DE L'ENFANCE
AU SEIN DE LA COMMUNAUTÉ
SYNTHÈSE EXÉCUTIVE

Cette synthèse a été rédigée par Mike Wessells, consultant principal et auteur de l'étude intégrale. Le rapport intégral (en Anglais uniquement) est disponible sur : www.savethechildren.org.uk/onlinelibrary.

Les opinions et les recommandations exprimées dans cette synthèse n'engagent que la responsabilité de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement les opinions des organisations représentées au sein du Groupe de Référence.

Publié pour le Groupe de Référence inter-agences par
Save the Children UK
1 St John's Lane
London EC1M 4AR
UK

Première publication 2009

© The Save the Children Fund 2009

Organisation caritative enregistrée No. 1076822

Cette publication est protégée par copyright, mais peut être reproduite par n'importe quel moyen, sans frais et sans permission préalable dans un but pédagogique, mais elle ne saurait être commercialisée. Pour tout autre type de reproduction, une permission préalable doit être obtenue auprès de l'éditeur, et des droits d'auteur pourraient être dus.

Photo de couverture : Membres du Comité d'Orphelins et d'Enfants Vulnérables dans un village de la province de Zambezia au Mozambique. Le comité identifie et soutient les enfants vulnérables dans cette zone.
(Photo : Boris Heger)

Edition : Frances Ellery
Traduction : Isabelle Stockton
Composition : Grasshopper Design Company
Impression : Stephen Austin & Sons Ltd

SOMMAIRE

Remerciements	v
Introduction	1
1 Processus de l'étude	3
2 Etat des données	6
3 A quoi ressemblent les groupes et que font-ils ?	7
4 Qu'est-ce qui rend les groupes efficaces ?	10
5 Envergure et viabilité	17
6 Défis et insuffisances	19
7 Recommandations	21
Appendice : Méthodologie	22

REMERCIEMENTS

L'étude résumée dans cette synthèse a été rendue possible grâce au soutien généreux des Bureaux de l'UNICEF pour l'Afrique Centrale et de l'Ouest et de la Division Evaluation du siège de l'UNICEF. Elle a également été rendue possible grâce à Save the Children, qui a généreusement alloué du temps de travail de Sarah Lilley dont la supervision experte et les qualités de facilitation et d'orientation ont été essentielles tant pour développer et guider l'étude que pour préparer les étapes suivantes du travail.

Des remerciements vont également à la Division Evaluation de l'UNICEF pour avoir effectué des recherches extensives dans la documentation en sciences sociales. L'auteur est également reconnaissant du soutien que lui ont apporté les membres du Groupe de Référence qui de par leur vision commune, leur travail en équipe et leur engagement ont eu un effet déterminant pour orienter et faire aboutir cette étude. Ces membres sont :

John Williamson, Displaced Children and Orphans Fund (USAID)

Jane Warburton, Oak Foundation

Livia Iskandar, PULIH

Bill Bell, Sarah Lilley, Gabriella Olofsson et Lisa Laumann, Save the Children

Margie de Monchy et Nankali Maksud, Bureau Régional de l'UNICEF pour l'Afrique Australe et l'Afrique de l'Est

Brigitte De Lay et Joachim Theis, Bureau Régional de l'UNICEF pour l'Afrique Centrale et l'Afrique de l'Ouest

Shirin Nayernouri, Jennifer Keane et Samuel Bickel, UNICEF siège

Elli Oswald et Bill Forbes, World Vision International

Nous souhaitons remercier les praticiens qui ont participé à des discussions de suivi sur des programmes particuliers par téléphone et qui nous ont donné des informations précieuses de l'intérieur. Parmi ceux-ci nous remercions tout particulièrement Lucy Batchelor, Mark Canavera, Adi Dananto, William Deng, Bhanu Pathak, Manabendra Nath Ray et Jill Thompson.

Le consultant principal souhaite également remercier Camilla Jones et Monica Martin, qui ont examiné respectivement plusieurs documents en Français et en Espagnol. Finalement des remerciements tout particuliers à Kathleen Kostelny, qui a travaillé en étroite collaboration avec le consultant principal sur tous les aspects de l'étude et dont le soutien indéfectible s'est avéré sans prix.

INTRODUCTION

Les mécanismes de protection des enfants au sein de la communauté se trouvent en première ligne des efforts pour s'occuper de la protection des enfants dans des contextes d'urgence, de transition ou de développement partout dans le monde. La mobilisation de ce type de groupes sur le terrain est devenue une réponse programmatique commune dans de nombreuses situations, particulièrement dans des zones touchées par des conflits armés ou des déplacements. En ce qui concerne les agences internationales, ces groupes constituent l'approche favorite dans des endroits où le gouvernement local et/ou national est incapable ou refuse de garantir aux enfants leurs droits aux soins et à la protection.

Ces groupes sont un moyen vital pour mobiliser les communautés autour de la protection et du bien-être des enfants. Lorsqu'ils sont organisés avec soin et d'une manière appropriée au contexte, ils permettent : d'identifier, de prévenir et de répondre à des risques significatifs en termes de protection des enfants ; de mobiliser les communautés autour de questions de protection des enfants ; et de fournir une base de soutien et d'action au niveau local qui peut être étendue par le biais de liens avec d'autres groupes communautaires et avec les systèmes nationaux de protection des enfants. Parmi ces systèmes nationaux se trouvent des mécanismes gouvernementaux plus formels ainsi que des mécanismes informels issus de la société civile comme les systèmes de justice traditionnelle.

Même si cette approche est largement utilisée et soutenue par des agences internationales, il existe à l'heure actuelle un manque de preuves solides

sur l'efficacité, les coûts, la capacité d'expansion et la viabilité dans le temps des mécanismes de protection des enfants au sein de la communauté. Cette absence de données systématiques est un obstacle à la redevabilité et rend très difficile de définir les pratiques efficaces, de développer des directives inter-agences appropriées pour les praticiens et d'harmoniser et renforcer la qualité de ce qui se fait. Le manque de données systématiques nuit également aux efforts pour obtenir le financement nécessaire pour soutenir la protection et le bien-être des enfants, pour plaider efficacement en faveur d'une augmentation de l'investissement des gouvernements dans les systèmes de protection des enfants et pour encourager les dirigeants politiques à promouvoir les pratiques et les politiques les plus efficaces.

Afin de combler cette insuffisance documentaire, un certain nombre d'agences de protection des enfants (voir remerciements, page v) se sont réunies pour étudier les données disponibles au niveau mondial sur les mécanismes de protection des enfants au sein de la communauté et leurs impacts sur la protection et le bien-être des enfants. Cette étude constitue la première partie d'un processus en deux phases et soulève des questions fondamentales qui seront examinées au cours des recherches sur le terrain qui feront l'objet de la phase deux.

Ce rapport est une synthèse des conclusions de la première phase. Le rapport intégral présente les conclusions et la méthodologie de manière plus détaillée, il analyse en profondeur les problèmes et les défis fondamentaux, discute une gamme plus

importante d'études de cas et de modèles de pratiques prometteuses, et explore les implications de tout cela sur les systèmes nationaux de protection des enfants.

En annexe du rapport intégral se trouve également un jeu complet de descriptions et d'analyses

de chacun des documents examinés selon une matrice standardisée. Le rapport intégral (en Anglais uniquement) est disponible sur : www.savethechildren.org.uk/onlinelibrary.

I PROCESSUS DE L'ÉTUDE

CIBLE DE L'ÉTUDE

L'étude s'est concentrée spécifiquement sur des groupes au niveau de la communauté qui travaillent pour la protection et le bien-être des enfants et s'est intéressée principalement à des groupes initiés ou soutenus par des agences externes. Seul un nombre réduit de documents relatifs à des groupes initiés ou gérés par des communautés locales, sans aucun soutien externe, a été inclus dans l'étude. Ces groupes feront néanmoins l'objet d'une attention plus détaillée lors de la phase deux.

Les groupes au sein de la communauté qui travaillent pour la protection et le bien-être des enfants portent des noms divers, comme comités de protection de l'enfance, comités pour le bien-être des enfants, groupes locaux contre le trafic, groupes de soins dans la communauté, comités pour les orphelins et les enfants vulnérables, comités pour les droits de l'enfant et comités de surveillance communautaire. Tous ces groupes ne se consacrent pas exclusivement à des questions de protection des enfants, et certains d'entre eux n'appliquent pas le terme de « protection des enfants » à leur travail. Néanmoins, pour les besoins de cette étude, nous référerons collectivement à ces groupes sous le terme générique : groupes de protection des enfants au sein de la communauté.

Dans cette étude, les groupes de protection des enfants au sein de la communauté sont définis comme étant un collectif de personnes, souvent bénévoles, qui ont pour objectif la protection et le bien-être des enfants dans un village, un

quartier urbain ou un autre type de communauté – par exemple, dans un camp ou un lieu d'installation temporaire pour des déplacés internes. Ces groupes opèrent au niveau de la base (c'est-à-dire au niveau d'un village ou d'un district) même s'ils sont souvent reliés à des groupes au niveau national.

OBJECTIFS

Les objectifs de l'étude étaient de :

- fournir une carte générale de l'échelle et de la couverture des groupes de protection des enfants au sein de la communauté soutenus par des agences et des gouvernements extérieurs
- documenter les approches et les modèles communs utilisés par les agences pour établir, soutenir ou promouvoir les groupes de protection des enfants, y compris définir les rôles et les responsabilités des membres du groupe et soutenir leur formation
- documenter les responsabilités et les rôles communs ainsi que les activités-clés de ces groupes communautaires
- évaluer la solidité et la qualité de la base documentaire sur les groupes de protection des enfants au sein de la communauté, et identifier les lacunes clé en termes de connaissances
- synthétiser les éléments disponibles mondialement sur l'impact, la portée et l'efficacité des groupes de protection des enfants au sein de la communauté et ce dans différents contextes, y compris les crises, les situations d'urgence, les débuts de période de rétablissement et le développement à plus long terme

- mettre à disposition une étude générale sur les leçons tirées de la mobilisation communautaire provenant d'autres secteurs comme ceux de la santé et le VIH/SIDA
- servir de base d'information pour la seconde phase de recherches sur le terrain, y compris établir des priorités par rapport aux questions de recherche, à la portée géographique et la méthodologie.

MÉTHODOLOGIE¹

Parce qu'une part importante de la documentation sur les groupes de protection des enfants au sein des communautés consiste en des rapports d'évaluation de programme non publiés menés ou commandités par des agences opérationnelles extérieures, l'étude s'est concentrée principalement sur ce type de littérature. Les leçons tirées de la littérature publiée ont été prises en compte à travers une large recherche effectuée dans les revues de sciences sociales grâce à la banque de données EBSCO et à d'autres sources. Dans la mesure où il s'agit de la première étude mondiale de ce type, nous avons décidé d'opter pour une approche générale et inclusive regroupant les différents types de groupes communautaires centrés sur les enfants qui s'occupent de protection et de bien-être des enfants. Pour les besoins de cette étude, la protection des enfants a été définie comme étant la protection « contre toute forme de violence, d'exploitation, d'abus et de négligence ».

Après avoir établi une série de critères permettant d'orienter la recherche parmi les documents pertinents, les membres du Groupe de Référence ont recueilli des informations auprès de leurs propres bureaux ainsi que d'autres bureaux d'agences dans 60 pays. Ces informations ont ensuite été filtrées en utilisant des critères spécifiques d'inclusion permettant d'identifier les documents à étudier de manière intégrale.

Une fois sélectionné, chaque document a été étudié en utilisant une matrice standardisée dont un des aspects essentiels concernait la manière dont le groupe avait été initié et formé. Ceci a été analysé à l'aide d'une typologie à quatre catégories développée dans le cadre d'un projet séparé, l'Initiative d'Apprentissage Inter-agences², et classifié de la manière suivante :

Catégorie 1 Mise en œuvre directe par l'agence : l'agence est un prestataire de service, et les membres de la communauté sont des bénéficiaires.

Catégorie 2 Participation communautaire à l'initiative de l'agence : l'agence est le promoteur de sa propre initiative, un planificateur et un formateur, et les membres de la communauté sont des bénévoles et des bénéficiaires.

Catégorie 3 La communauté s'est appropriée et gère des activités mobilisées par une agence extérieure : l'agence est un catalyseur, un agent de renforcement des capacités, un facilitateur de liens, et un financeur une fois que la communauté s'est appropriée le projet. Les membres de la communauté sont des analystes, des planificateurs, des opérateurs, des évaluateurs et aussi des bénéficiaires.

Catégorie 4 La communauté s'est appropriée et gère des activités initiées au sein de la communauté : l'agence est un agent de renforcement des capacités et un financeur, et les membres de la communauté sont des analystes, des planificateurs, des opérateurs, des évaluateurs et aussi des bénéficiaires.

Toutes les matrices ont alors été étudiées globalement afin d'identifier des thèmes communs. Certains des programmes qui ont été identifiés comme prometteurs ont été suivis par des appels téléphoniques aux praticiens se trouvant sur le terrain.

¹ Pour une description complète de la méthodologie et des cinq étapes de l'étude veuillez vous référer au rapport intégral et à l'Appendice de cette synthèse exécutive (page 20).

² Behnam, N (2008) 'Agencies, communities and children: a report of the Inter-Agency Learning Initiative: Engaging communities for Children's Well-being' (*Agences, communautés et enfants : rapport de l'Initiative d'Apprentissage Inter-agences – mobiliser les communautés pour le bien-être des enfants*), pp. 12–19, Initiative d'Apprentissage Inter-agences.

ETAT DES DONNÉES

Au total, l'étude a identifié 265 documents parmi lesquels 160 ont été intégralement étudiés. Les documents étudiés intégralement comprenaient 130 rapports et études d'évaluation de groupes de protection des enfants au sein de la communauté (nous nous référons à ces documents comme « l'ensemble documentaire principal de l'étude »), 4 documents provenant du secteur de la santé (pour une compréhension multisectorielle) et 26 articles tirés de la littérature en sciences sociales. Même s'il est vrai que les documents provenant de la littérature en sciences sociales étaient consacrés à des expériences dans les pays développés, ils permettaient de mettre en relief des perspectives déterminantes appartenant à des domaines comme le travail social, la psychologie communautaire, la sociologie et l'anthropologie.

Sur l'ensemble des documents intégralement étudiés, 60 % étaient relatifs à des groupes en Afrique, 29 % à des groupes en Asie, 7 % à des groupes en Amérique Latine et 4 % à des groupes en Europe. Deux tiers des documents concernaient du développement à long terme, 15 % des situations d'urgence et 18 % des contextes de transition. Pratiquement un tiers (29 %) des documents concernait les soins et la protection d'enfants affectés par le VIH et le SIDA et 68 % recouvraient d'autres questions relatives à la protection des enfants.

LIMITATIONS

La qualité médiocre des données concernant les groupes de protection des enfants au sein de la communauté a été l'une des limitations significatives – et aussi une de ses conclusions significatives – de l'étude. En l'absence d'une base documentaire solide, il est inapproprié de tirer des conclusions définitives sur l'efficacité, le coût, la capacité d'expansion, la viabilité et les autres aspects des groupes communautaires. Il convient donc de considérer les conclusions, les leçons apprises et les recommandations de cette étude comme provisoires. Dans la phase deux, certaines de ces conclusions seront testées d'une manière plus systématique.

L'étude est également limitée par le fait qu'elle a examiné pratiquement exclusivement des groupes de protection des enfants au sein de la communauté initiés ou soutenus par des éléments extérieurs. Il est fort possible que des mécanismes et systèmes de protection des enfants au sein de la communauté initiés par la communauté ou par des autorités locales soient également importants. La portée géographique de l'étude se trouve également limitée dans la mesure où peu de rapports provenaient d'Amérique Latine ou d'Europe Centrale et de l'Est, et que relativement peu de documents non rédigés en Anglais ont pu être étudiés.

2 L'ÉTAT DE LA BASE DOCUMENTAIRE

Dans l'ensemble, la base documentaire concernant les groupes de protection des enfants au sein de la communauté relève largement de l'anecdote et des impressions, elle n'est pas systématique et n'est que très peu développée.

Dans l'ensemble documentaire principal de l'étude :

- les mesures réelles de résultats par rapport aux enfants étaient rares
- la grande majorité des documents ne comprenaient pas de mesures de référence
- 84 % des évaluations n'utilisaient que des méthodes a posteriori
- seules 3 % des évaluations incluaient des groupes de comparaison avec des mesures effectuées avant et après intervention
- peu de mesures sur le bien-être des familles et des foyers étaient utilisées
- les données quantitatives étaient habituellement réservées aux indicateurs de résultats ou de processus
- les données qualitatives n'étaient habituellement recueillies que sur des échantillons choisis pour leur convenance
- les méthodes d'analyse des données étaient rarement décrites
- de nombreux entretiens et groupes de discussion qui constituaient le gros des éléments de preuve étaient sujets à des préjugés variés que les évaluateurs ne mentionnaient que rarement.

De plus, nous n'avons trouvé que très peu d'articles relatifs à des groupes au sein de la communauté dans des pays à revenus moyens ou faibles qui avaient fait l'objet d'une évaluation par les pairs. Ce manque d'éléments solides est indicatif d'un faible degré de redevabilité et constitue un obstacle aux efforts pour améliorer la pratique.

Malgré ces limitations, de nombreux thèmes et tendances ont toutefois émergé de manière constante et fréquente à travers un certain nombre de régions, d'agences et d'évaluateurs différents. Ces thèmes concernaient plus l'initiation et les activités des groupes de protection des enfants au sein de la communauté que les résultats pour les enfants et la durabilité de ces résultats au-delà de la période de financement des projets. Les thèmes et les conclusions présentés constituent donc des connaissances provisoires utiles sur l'état actuel de ce qui se fait et peuvent contribuer à orienter des efforts pour améliorer la pratique.

3 A QUOI RESSEMBLENT LES GROUPES ET QUE FONT-ILS ?

Les groupes de protection des enfants au sein de la communauté constituent une approche de protection des enfants très diversifiée, adaptable et aisément reproduite dans différents contextes. Même si les documents étudiés n'ont pas permis une classification détaillée des groupes, deux distinctions sont apparues.

Une distinction était celle entre les groupes de défense des droits des enfants et les groupes de protection des enfants. Le travail principal des groupes de défense des droits des enfants consistait à sensibiliser les gens à la survie des enfants, à leurs droits au développement et à la participation, à surveiller et dénoncer les violations des droits des enfants et à plaider en faveur d'une amélioration de la politique et de la législation afin de renforcer les droits des enfants. Par contraste, les groupes de protection des enfants attachaient davantage d'importance aux droits des enfants à la protection (qui constituent une sous-série de tous les droits des enfants) et complétaient la sensibilisation, la surveillance et la dénonciation par des interventions directes comme la médiation, la résolution de problèmes, l'orientation des cas vers d'autres instances, le soutien aux victimes d'abus et le développement de solutions locales aux atteintes à la protection des enfants.

Une seconde distinction importante séparait les groupes qui travaillaient sur un large spectre de problèmes liés à la protection des enfants et ceux qui se consacraient à un problème particulier ou à un type particulier de problèmes liés à la protection des enfants.

GROUPES À LARGE SPECTRE

Les groupes à large spectre avaient un travail étendu et s'occupaient de toute une gamme diversifiée de problèmes liés à la protection et au bien-être des enfants, comme la séparation des familles, la discrimination, l'exploitation et les abus sexuels, le déplacement, la violence familiale et la violence spécifique au genre, la vie ou le travail dans les rues, le recrutement dans des groupes armés, le VIH et le SIDA, et les stigmas relatifs au handicap, avec un ou plusieurs centres d'intérêt particuliers sélectionnés en fonction du contexte.

Ce type de groupes à large spectre étaient habituellement appelés comités de protection des enfants ou comités pour le bien-être des enfants, et ils comprenaient habituellement entre 10 et 20 personnes, non rémunérées pour la plupart. La plupart des comités intégraient des femmes et des hommes, et certains intégraient un petit nombre d'enfants, habituellement un à trois adolescents. Dans des contextes ethniquement diversifiés, ils incluaient des personnes appartenant à différents groupes ethniques, linguistiques ou religieux.

Les fonctions des groupes à large spectre étaient variables en fonction du contexte mais reprenaient toutefois habituellement les fonctions suivantes :

- renforcer la sensibilité par rapport aux risques encourus par les enfants en terme de protection ou de bien-être
- mobiliser les communautés pour traiter et prévenir les risques de protection encourus par les enfants

- surveiller les risques de protection encourus par les enfants sur une base continue
- contribuer au développement de solutions locales aux problèmes
- orienter et/ou transférer des cas difficiles
- organiser un soutien psychologique pour les enfants concernés.

La plupart des groupes fonctionnaient en réseau avec des instances appartenant à des systèmes formels de protection des enfants, comme la police, les magistrats, des comités établis au niveau du district ou du pays, les services sociaux et des responsables éducatifs. De nombreux groupes travaillaient également en réseau avec des instances appartenant à des systèmes informels, comme des mécanismes de justice traditionnelle.

UN COMITÉ DE PROTECTION DES ENFANTS – SES RÔLES ET SES RESPONSABILITÉS

Au Bengale de l'Ouest, région dans laquelle vivent presque 7 % des millions d'enfants travailleurs que compte l'Inde, Save the Children a contribué à la mise en place de comités de protection des enfants dans les villages. Les comités comptaient habituellement entre 13 et 20 membres, parmi lesquels des personnes influentes, des parents, des enseignants, des employeurs et des représentants des groupes d'enfants.

Les responsabilités et les rôles principaux des comités étaient de :

- renforcer la sensibilisation par rapport aux problèmes de protection des enfants, plus particulièrement le trafic, l'abus des enfants sur le lieu de travail et le recours aux punitions corporelles
- orienter les cas d'abus, d'exploitation ou de violence vers les autorités compétentes ou contribuer à leur trouver une solution locale
- fournir des informations et indiquer aux gens où et à qui ils peuvent s'adresser s'ils sont préoccupés par le bien-être d'un enfant

- faire circuler l'information émanant du système formel de protection des enfants
- fonctionner comme des groupes de pression afin d'obtenir une application correcte des lois et une amélioration des services fournis par le gouvernement.

Les comités collaboraient avec la police, le gouvernement local, le département du bien-être social, les parents, les enseignants et les enfants. Ils établissaient également des liens avec des groupes d'enfants du village, ce qui permettait aux enfants de faire connaître leur propres préoccupations tout en fournissant aux comités de protection des enfants des informations sur les stratagèmes employés par les trafiquants, sur les mariages forcés et sur les cas d'abus.

Sur une période de trois à quatre ans, les comités ont aidé plus de 1200 enfants à quitter leur travail et à retourner à l'école et ils ont contribué à l'arrestation d'une centaine de trafiquants.

Source : Save the Children (2008) 'Community-based child protection mechanisms: Save the Children's experience in West Bengal' (*Les mécanismes de protection des enfants dans la communauté : l'expérience de Save the Children au Bengale de l'Ouest*), article non publié.

LES GROUPES SPÉCIALISÉS

Par contraste, les groupes communautaires spécialisés se concentraient sur un problème particulier de protection des enfants ou un type plus étroit de problèmes, comme le travail des enfants, le trafic ou le VIH et le SIDA. Habituellement ces groupes intégraient de 10 à 20 participants (habituellement non rémunérés), même si dans le cas du travail sur le VIH et le SIDA les groupes comptaient souvent sur un nombre plus important de participants et qu'ils n'incluaient habituellement pas d'enfants. Les activités de ces groupes variaient en fonction des problèmes spécifiques dont ils s'occupaient.

Les fonctions principales de la plupart des groupes consistaient à :

- renforcer la sensibilité par rapport aux risques encourus par les enfants en terme de protection ou de bien-être
- mobiliser les communautés pour traiter et prévenir les risques encourus par les enfants
- surveiller les risques de protection encourus par les enfants sur une base continue
- orienter et/ou transférer des cas difficiles
- organiser un soutien psychologique pour les enfants concernés.

De même que les groupes à large spectre, les groupes spécialisés fonctionnaient habituellement en réseau avec des systèmes formels et informels de protection des enfants et ils cherchaient à promouvoir le développement de solutions locales.

De nombreux facteurs entraient en ligne de compte pour déterminer si un groupe choisissait une approche à large spectre ou spécialisée. Les groupes initiés de manière extérieure reflétaient habituellement le mandat ou l'approche de l'agence extérieure de soutien ou les résultats d'une évaluation de besoins, ou les deux. La plupart des groupes à large spectre avaient été initiés par une agence par le biais d'une approche de catégorie 2 (voir page 4) et les directives reçues les encourageaient à évaluer, traiter et prévenir des problèmes variés de protection des enfants. Les groupes spécialisés reflétaient souvent les priorités des donateurs, comme le travail des enfants, le recrutement dans des groupes armés ou le VIH et le SIDA. Les éléments recueillis dans le domaine du VIH et du SIDA ont montré que le travail initié par la communauté se concentrait habituellement sur les problèmes les plus visibles, c'est-à-dire ceux qui avaient suscité une profonde préoccupation de la part des membres de la communauté.

Certains éléments semblaient indiquer que les groupes de protection qui avaient débuté par une spécialisation très étroite avaient la possibilité d'étendre leur spécialisation avec le temps pour inclure des menaces de protection différentes. Savoir s'il serait possible de favoriser intentionnellement une telle expansion et comment y parvenir, est un aspect qui reste incertain.

4 QUELS SONT LES FACTEURS QUI RENDENT LES GROUPES EFFICACES ?

La solidité des données recueillies indiquait que les groupes de protection des enfants au sein de la communauté constituent un moyen efficace pour améliorer la protection et le bien-être des enfants dans différents contextes. Parmi les résultats significatifs en faveur des enfants, il est possible de citer les suivants :

- réduction de la participation d'enfants à des travaux dangereux
- réduction du trafic
- amélioration du bien-être psychologique des orphelins et des autres enfants vulnérables
- taux plus élevé de réalisation du droit à la participation des enfants
- réintégration à la vie civile d'enfants qui avaient été recrutés dans des groupes armés.

SEPT FACTEURS QUI ONT UNE INFLUENCE SUR L'EFFICACITÉ

L'analyse inductive a identifié sept facteurs comme ayant une influence sur l'efficacité des groupes de protection des enfants au sein de la communauté.

I Appropriation du projet par la communauté

Les groupes où la communauté se sentait collectivement responsable de la gestion des problèmes de protection des enfants définis localement et s'était appropriée les processus et

les activités du groupe étaient plus efficaces que les groupes où la communauté avait un sens moins fort ou pas de sens d'appropriation des efforts visant à la protection des enfants. Parmi les éléments déterminants de cette appropriation du processus se trouvaient : l'acceptation d'une responsabilité collective ; un effort patient des agences pour cultiver ce sentiment d'appropriation au cours du temps ; le recours à des approches de médiation qui favorisent le dialogue communautaire ; l'apprentissage mutuel et la prise collective des décisions ; un sentiment au niveau de la communauté que « ce programme nous appartient » ; le bénévolat motivé par la volonté de contribuer à résoudre un problème collectif ; et une mobilisation des ressources communautaires. C'est parmi des groupes religieux qui s'occupaient de problèmes relatifs au VIH et au SIDA et qui avaient initié un soutien pour des orphelins sans aucune intervention extérieure que nous avons trouvé le sentiment d'appropriation le plus fort.

Le mode d'engagement des agences extérieures avec les communautés avait un effet énorme sur la manière dont la communauté s'appropriait le travail des groupes et sur son niveau d'action. L'analyse a montré que les cas où existe un degré élevé d'appropriation par la communauté des groupes de protection des enfants au sein de la communauté (catégories 3 et 4, voir page 3) restaient plutôt rares. La grande majorité des projets découlaient d'initiatives des agences qui stimulaient le partenariat et les efforts bénévoles au sein de la

CAS D'ÉTABLISSEMENT D'UNE CARTE DE LA COMMUNAUTÉ ET APPROCHE BASÉE SUR LA DÉVIANCE POSITIVE AFIN DE RENFORCER L'APPROPRIATION DU PROJET PAR LA COMMUNAUTÉ

Dans la Province de Java Oriental, en Indonésie, le trafic des filles était un problème commun mais tabou et en 2003, les communautés ne faisaient pas grand-chose pour le résoudre. Dans une stratégie destinée à soulever le problème et à renforcer la confiance de la communauté, Save the Children a organisé une première réunion avec des employés des agences de développement dans les villages sous la forme d'un forum pour identifier et traiter les problèmes généraux de la communauté. Après avoir gagné leur confiance en utilisant cette approche indirecte, ils ont pris trois mesures pour amener les communautés à reconnaître le problème du trafic des filles et à assumer la responsabilité de le résoudre.

Premièrement, les employés des agences de développement ont établi la carte du village tout entier, en identifiant les maisons des filles disparues ou qui risquaient de disparaître. Cet exercice a permis de mettre en lumière l'ampleur du problème : 140 personnes avaient disparues et 90 % d'entre elles étaient des filles entre 14 et 17 ans. En réalisant l'ampleur du problème, le village a rompu le silence et les gens ont commencé à poser des questions du type « Pourquoi les filles quittent-elles le village et pas les garçons ? ».

Deuxièmement, les employés des agences de développement ont identifié ce qu'ils ont appelé des déviantes positives – c'est-à-dire des filles qui risquaient d'être victimes de ce trafic mais qui

avaient développé des stratégies de résistance pour l'éviter. Les familles des déviantes positives utilisaient des stratégies comme : entreprendre différentes activités génératrices de revenus, aider les filles à monter une petite entreprise pour compléter le revenu familial, discuter ouvertement des risques inhérents au fait de travailler dans « l'industrie du divertissement », et ne permettre à leurs filles de travailler en dehors du village qu'après avoir vérifié l'employeur et le type de travail proposé.

Troisièmement, la communauté a développé son propre plan d'action. Des comités de surveillance communautaire ont été établis dans chaque hameau afin de surveiller les intermédiaires et les trafiquants et de réussir à établir une carte des flux migratoires des filles. La communauté a lancé une campagne anti-traffic en faveur d'une migration sans risque basée sur les pratiques utilisées par les déviantes positives. Le gouvernement local a fait circuler des règles et des régulations concernant les documents nécessaires pour voyager.

Deux ans plus tard, aucune nouvelle jeune fille n'avait quitté le village pour s'adonner à la prostitution, et la communauté avait réussi à faire échouer 20 tentatives de trafic de jeunes filles. Le gouvernement du district avait de surcroît engagé des fonds pour étendre les opportunités de formation des filles. Au lieu d'être un tabou, chaque hameau a organisé un concours de posters anti-traffic.

Source : Singhal, A et Dura, L (2009) Protecting Children from Exploitation and Trafficking: Using the positive deviance approach in Uganda and Indonesia (*Protéger les enfants de l'exploitation et du trafic : l'emploi de l'approche de la déviance positive en Ouganda et en Indonésie*), Fédération Save the Children.

communauté (catégorie 2), mais ne stimulaient pas un degré élevé d'appropriation du projet par la communauté. Nous avons également observé qu'il y avait souvent une sorte de « un gain pour une perte » entre appropriation et portée/profondeur du travail sur la protection des enfants. En effet, les groupes qui démontraient un degré élevé ou très élevé d'appropriation du projet se concentraient habituellement sur une gamme plus limitée de problèmes de protection des enfants que celle traitée par des groupes à large spectre. Cette constatation s'est vérifiée, qu'il s'agisse de groupes auto-initiés ou de groupes initialement aidés par un agent extérieur. Ces groupes avaient également tendance à ne pas traiter les problèmes les plus difficiles, comme la violence familiale ou la violence spécifique au genre.

2 S'appuyer sur les ressources existantes

Un schéma préoccupant a été observé, à savoir la tendance qu'ont de nombreux programmes d'agences à favoriser la formation de groupes de protection des enfants au sein de la communauté sans savoir au préalable quels soutiens et mécanismes de protection en faveur des enfants existaient déjà dans le contexte local. De nombreux programmes ont été initiés sans une évaluation soigneuse des capacités et des ressources existantes, et certains d'entre eux ont été mis en œuvre d'une manière tellement verticale que les gens se sont sentis méprisés et que la culture locale a été marginalisée. De nombreuses évaluations ont attribué l'efficacité limitée de ces programmes à leur incapacité à travailler en partenariat avec les responsables religieux et avec d'autres ressources culturelles importantes. Une critique communément entendue de la part des membres de la communauté était que les droits des enfants ne faisaient pas partie de leur culture. Réussir à travailler avec les communautés de manière respectueuse envers la culture locale, s'appuyer sur les pratiques positives et soutenir la transformation des pratiques préjudiciables sont autant de défis qui font partie inhérente du travail de tous ceux qui s'occupent de protection des enfants.

3 Soutien de la part des dirigeants

Le soutien des dirigeants formels et informels, comme les guérisseurs traditionnels, les élus des communautés, les chefs religieux et les anciens respectés, a permis aux groupes de protection des enfants de travailler efficacement, dans la mesure où de cette manière ils gagnaient en confiance et en légitimité et qu'ils réussissaient à fournir des modèles positifs au sein de la communauté. Les dirigeants fournissaient également certaines ressources nécessaires comme des terrains, et jouaient un rôle déterminant pour en mobiliser d'autres, par exemple en demandant à différents groupes communautaires de s'engager. Le soutien des dirigeants était particulièrement précieux lorsqu'il s'agissait d'encourager un soutien communautaire en faveur d'activités de protection des enfants qui étaient contraires aux pratiques traditionnelles, comme par exemple les mariages précoces. Dans certains cas, néanmoins, l'engagement des dirigeants s'est avéré politiquement motivé ou n'avait pour but qu'un maintien du pouvoir et des traditions.

4 Participation des enfants

En général, le niveau et la qualité de la participation des enfants allaient de peu élevé à pratiquement nul. Même si des enfants étaient souvent membres des groupes de protection des enfants au sein de la communauté, leur participation était soit purement symbolique ou limitée par la tendance des adultes à dominer les réunions et la prise de décisions. Dans les groupes où les enfants avaient une participation plus réelle, leurs activités, leur créativité et leur ingéniosité avaient tendance à augmenter l'efficacité des groupes. Les enfants étaient très créatifs dans leurs approches pour communiquer des messages essentiels lorsqu'ils s'adressaient à d'autres enfants par le biais du théâtre, d'émissions de radio, de jeux de rôles et de débats. Bien que très peu de programmes aient réussi à se doter d'une participation réelle des enfants et à bénéficier en conséquence d'une amélioration visible au niveau de la protection des enfants, ces résultats encouragent à poursuivre cet objectif à long terme qui consiste à réaliser le droit à la participation des enfants.

LA VALEUR DE LA PERSPECTIVE DES ENFANTS – DRESSER UNE CARTE DES RISQUES EN AFGHANISTAN

Dans le nord de l'Afghanistan en 2003–05, ChildFund Afghanistan a utilisé une approche de participation des enfants pour établir des comités pour le bien-être des enfants dans 150 villages. Dans chaque village, deux groupes (un pour les garçons et un autre pour les filles), comprenant chacun environ dix enfants âgés entre 7 et 13 ans, ont dressé des cartes de leur village montrant toutes les habitations et les points de repère géographiques, ainsi que les endroits dangereux ou ceux où des accidents étaient survenus à des enfants.

Afin de communiquer ces résultats au village, les enfants ont classé les risques par priorité et ils ont joué des scènes démontrant les dangers qu'ils avaient identifiés. Les enfants ont identifié des risques différents de ceux que les adultes avaient prévus. Dans un village, les garçons ont identifié les puits non couverts comme un risque

parce qu'un jeune garçon venait juste de tomber dans l'un d'eux et était mort. Sous l'impulsion de la discussion provoquée par cet incident, les membres du village ont entrepris d'agir dès le jour suivant en recueillant des vieux morceaux de bois et en couvrant les puits, sans demander d'aide à l'ONG.

Au milieu de l'excitation et de l'intérêt généré par les jeux de rôles des enfants, les employés afghans ont facilité un dialogue sur l'établissement d'un comité local pour aider le village à s'occuper des différents risques. Les villageois ont décidé d'établir des comités pour le bien-être des enfants dont ils ont choisi les membres, y compris des enfants. Par la suite ces comités sont devenus actifs et ils ont mobilisé leurs communautés autour de questions relatives à la santé, l'hygiène, l'éducation informelle et le mariage forcé d'enfants très jeunes.

Sources : Kostelny (2006) 'Child Fund NGO Consortium for the Psychosocial Care and Protection of Children, October 2004–September 2007: internal evaluation' (*Consortium d'ONG Child Fund pour la protection et les soins psychosociaux des enfants, Octobre 2004–septembre 2007*), rapport non publié.

5 Gestion des problèmes relatifs au pouvoir, à la diversité et à l'inclusion

Les groupes de protection des enfants au sein de la communauté qui se sont avérés efficaces semblaient être ceux qui étaient intégrés à la fois par des femmes et des hommes, et dans lesquels des représentants de groupes divers – y compris des personnes très pauvres et marginalisées – partageaient le pouvoir dans les discussions, la prise de décisions et le travail du groupe. En général, peu de programmes semblaient réussir à gérer ce type

de problèmes de manière satisfaisante, et ceux qui y parvenaient le faisaient grâce à un renforcement continu des capacités et en y consacrant un investissement significatif en temps et en énergie. Plus typiquement, les programmes faisaient des efforts modestes pour favoriser l'inclusion et pour équilibrer le pouvoir à l'intérieur des groupes. Ces efforts étaient fréquemment dépassés par des divisions sociales enracinées, dans la mesure où les hommes avaient tendance à dominer les femmes, et les adultes à dominer les enfants lors des discussions et de la prise des décisions.

UNE PRATIQUE PROMETTEUSE : COMBATTRE LE TRAVAIL DES ENFANTS À TRAVERS L'ÉDUCATION AUX PHILIPPINES

L'étude a identifié de nombreux modèles prometteurs de groupes de protection des enfants au sein de la communauté dont un en particulier qui utilisait l'éducation pour combattre le travail des enfants aux Philippines.

Le projet ABK de World Vision/Philippines (ABK est une abréviation de « Education pour le Futur des Enfants »), s'est donné pour tâche de changer les attitudes envers le travail des enfants qui, aux Philippines, était considéré comme normal. La pression pour travailler et gagner de l'argent pour sa famille – souvent dans des conditions dangereuses – impliquait que les taux de scolarisation étaient bas.

Le projet a aidé à mettre en place des groupes de surveillance au niveau des communautés (CWG), dans lesquels se trouvaient des dirigeants locaux, des parents, des enseignants et d'autres personnes choisies par les communautés. Les membres bénévoles des CWG recevaient une formation sur les droits

des enfants et sur le travail des enfants, et ils contribuaient à identifier les enfants qui faisaient un travail dangereux et qui n'allaient pas à l'école régulièrement. Ils vérifiaient si les enfants allaient à l'école et persuadaient les parents d'empêcher leurs enfants de faire des travaux dangereux et de les laisser aller à l'école. Ils travaillaient également avec des écoles locales et des responsables qui prenaient des mesures pour garantir une qualité correcte de l'éducation. Plusieurs CWG ont été intégrés à la structure du barangay (gouvernement) officiel, ce qui les a rendus viables.

Le projet a obtenu des résultats impressionnants. Pratiquement 17 000 filles et garçons ont arrêté de faire un travail dangereux – comme par exemple de fabriquer des feux d'artifice (habituellement à domicile), de couper la canne à sucre, de pêcher en haute mer ou de se prostituer – et ont commencé à aller à l'école régulièrement.

Source : World Vision, évaluation finale indépendante de 'Combating Child Labour through Education in the Philippines: ABK Project' (*Lutter contre le travail des enfants à travers l'éducation aux Philippines : projet ABK*), World Vision, rapport non publié.

6 Ressources

Pour être efficace, les groupes de protection des enfants au sein de la communauté avaient besoin d'une combinaison de ressources humaines et matérielles. Les quelques documents étudiés qui s'intéressaient aux groupes issus de la communauté montraient qu'ils recevaient des ressources, comme des terrains à planter, par le biais d'allocations attribuées par le chef local. Parce que la plupart

des documents étudiés provenaient d'agences internationales, ils se concentraient sur les ressources fournies par ces agences plutôt que sur celles fournies par le gouvernement ou les dirigeants locaux. Cela soulève l'importante question de savoir si le travail des groupes de protection des enfants au sein de la communauté soutenus par des entités extérieures créaient des systèmes parallèles à ceux organisés par les gouvernements ou la société civile.

La plupart des groupes recevaient une formation limitée qui manquait de profondeur et de qualité, et les participants demandaient fréquemment davantage de formation. Parmi le matériel nécessaire, il y avait des choses comme des bicyclettes qui permettaient aux bénévoles de parcourir des distances importantes pour atteindre des zones affectées. C'est dans le matériel qu'était également compté la compensation des bénévoles dont le travail au sein des groupes de protection des enfants signifiait qu'ils avaient moins de temps à consacrer aux activités nécessaires pour nourrir leurs propres familles. Néanmoins, ces compensations lorsqu'elles étaient importantes ou introduites trop tôt avaient tendance à miner le bénévolat, ce qui tendrait à suggérer que la question de savoir s'il convient de proposer une rémunération et à quel niveau, est très fortement liée au contexte. De plus, les rémunérations/compensations étaient considérées comme un obstacle au sentiment d'appropriation du projet par la communauté.

7 Liens

Les liens avec les systèmes formels étaient déterminants, à la fois en ce qui concerne le soutien du travail des groupes au niveau de la communauté et en ce qui concerne l'extension de la portée et de l'envergure de leur impact. Les groupes étaient souvent reliés à des réseaux de protection des enfants au niveau du district, ce qui les aidait à mobiliser des ressources et leur permettait d'orienter efficacement leurs cas à travers le système formel de protection auprès notamment de la police et du système judiciaire. Les liens avec des systèmes non formels, comme les systèmes de justice traditionnelle et les groupes religieux, étaient très précieux pour mobiliser les réseaux locaux, pour renforcer la confiance et pallier aux insuffisances là où le gouvernement était absent ou avait une capacité très limitée.

CONSÉQUENCES INVOLONTAIRES : PROBLÈMES DE « NON NUISANCE »

Le travail sur la protection des enfants peut avoir des conséquences involontaires, et certaines d'entre elles peuvent être nuisibles. A travers l'ensemble du secteur de la protection des enfants, les risques de nuisance involontaire sont accrus par l'absence d'une base documentaire solide qui indiquerait quelles sont les interventions efficaces et quels effets négatifs d'autres interventions pourraient avoir.

Dans l'étude, la nuisance involontaire était parfois associée à un ciblage excessif de certaines catégories d'enfants vulnérables, comme les orphelins ou les anciennes recrues des groupes armés, et parfois également avec les effets pervers de certains encouragements. Certaines conséquences négatives involontaires étaient également causées par un manque de formation ou une formation inadaptée. Dans certains cas, les groupes de protection des enfants au sein de la communauté comprenaient leur rôle mais les compétences nécessaires pour remplir ce rôle avec efficacité leur manquaient. Dans d'autres cas, les groupes ne comprenaient pas avec suffisamment de clarté leur rôle et dépassaient les limites. Certains groupes, par exemple fonctionnaient sans code de conduite approprié.

Un autre problème provenait de l'imposition d'approches et de concepts extérieurs, particulièrement dans le cas d'approches didactiques ou verticales. Ce type d'imposition provoquait fréquemment des contrecoups ou laissait les communautés avec le sentiment que leurs propres convictions, pratiques et ressources avaient été dénigrées et marginalisées. Il existait également le risque que les groupes de protection des enfants initiés par une entité extérieure affaiblissent ou minent des formes indigènes de soutien déjà existantes dans les communautés.

PROBLÈMES DE « NON NUISANCE » ET FIXATION DE NORMES DANS LE NORD DE L'UGANDA

Les comités de protection des enfants (CPC) sont devenus un moyen populaire pour apporter de l'aide aux enfants affectés par le long conflit armé qui sévit dans le nord de l'Ouganda. En moins d'une année, en 2005–06, plus de 130 CPC ont été établis. Une expansion aussi rapide soulevait des préoccupations : les comités disposaient-ils du soutien, de la capacité, de la coordination et de la structure nécessaire pour réellement protéger les enfants ? En 2007, une évaluation inter-agences a été menée pour se rendre compte du travail réalisé par les CPC et développer des moyens pour les soutenir et améliorer la qualité de leur travail.

Cette évaluation a identifié de nombreux problèmes de « non nuisance » auxquels les CPC étaient confrontés, dont les suivants :

- peu ou pas de politiques de protection ou de codes de conduite pour les membres des CPC
- actions risquées de la part des membres des CPC, comme par exemple d'héberger des enfants chez des membres des CPC
- membres dépassant les rôles appropriés
- mauvaise coordination des CPC
- remplacement ou dispersion de la responsabilité parentale.

Lors d'un atelier mené dans le cadre de l'évaluation, les agences se sont mises d'accord pour développer des normes minimales et des principes de bonne pratique à l'intention des structures de protection des enfants au sein de la communauté. Cette évaluation a constitué un important pas en avant vers le développement de directives nationales qui pourraient renforcer la pratique et limiter la nuisance involontaire.

Source : Lenz, J (2007) 'An Inter-Agency Child Protection Committee review in Acholi, Lango and Teso regions in Uganda: findings, recommendations and the way forward' (*Évaluation inter-agences du comité de protection des enfants dans les régions d'Acholi, Lango et Teso en Ouganda : résultats, recommandations et pistes à suivre*), sous-section de protection des enfants de l'IASC en Ouganda.

5 ENVERGURE ET VIABILITÉ

RÉUSSIR EN TERMES D'ENVERGURE

Tel qu'utilisée dans l'étude, une « intervention modulable » est une intervention qui obtient des résultats positifs pour un nombre relativement important d'enfants et dans une zone géographiquement plus étendue que celle correspondant à une communauté particulière. Les éléments recueillis dans l'étude suggèrent que les groupes de protection des enfants au sein de la communauté sont un moyen modulable pour apporter de l'aide à des nombres significatifs d'enfants à risque. Dans les contextes d'urgence, de transition et de développement, les organisations non gouvernementales internationales (ONG) ont souvent adapté l'envergure des programmes en étendant la portée géographique de leur couverture. Une approche communément utilisée consistait à favoriser l'établissement de groupes de protection des enfants au sein de la communauté premièrement dans une région et d'étendre ensuite cette approche à une zone plus large incluant un plus grand nombre de communautés et de personnes.

Dans le cadre du travail sur le VIH et le SIDA, un moyen d'expansion fréquemment utilisé a été la mobilisation de groupes au niveau du district et au dessus, qui travaillent avec différents partenaires qui peuvent atteindre des communautés sur une échelle significative. Cette approche de mobilisation sociale, qui implique des compétences extensives dans le renforcement des capacités, l'établissement de réseaux, la gestion d'un système d'allocations secondaires et le renforcement des politiques de soutien aux enfants, a généré des résultats positifs. Cette approche s'est avérée particulièrement

efficace lorsque utilisée pour soutenir le travail de groupes de protection des enfants déjà existants qui avaient été initiés par les communautés et qui leur appartenaient. Une troisième approche pour réussir cette expansion consistait à développer des réseaux de protection des enfants qui faisaient partie de systèmes gouvernementaux ou non gouvernementaux bénéficiant d'une envergure déjà étendue.

VIABILITÉ

L'étude a examiné deux aspects, interconnectés de la viabilité : la viabilité du résultat et celle du processus. La viabilité du résultat se réfère à la poursuite dans le temps de résultats positifs en termes de protection des enfants au-delà de la période de financement extérieur, alors que la viabilité du processus se réfère à la poursuite dans le temps des groupes communautaires consacrés aux enfants ou des mécanismes communautaires qui y sont relatifs au-delà de la période de financement extérieur. Bien que la viabilité des résultats soit intéressante au premier chef, la viabilité du processus est également importante parce que dans de nombreux contextes, les communautés ont besoin de moyens pour obtenir des résultats en termes de protection et de bien-être des enfants.

Réussir en termes de viabilité s'est avéré un défi significatif pour de nombreux groupes de protection des enfants au sein de la communauté et un grand nombre d'entre eux se sont désagrégés à la fin de la période de financement extérieur. En général, ce sont les mêmes facteurs qui ont renforcé l'efficacité des groupes qui ont également contribué à la viabilité à la fois des groupes et des résultats

positifs pour les enfants. L'appropriation du projet par la communauté s'est avéré de loin le facteur le plus effectif en termes de viabilité. Des niveaux impressionnants de viabilité dans le domaine du VIH et du SIDA ont été obtenus par exemple grâce aux efforts bénévoles d'organisations religieuses.

Le fait de s'appuyer sur les ressources existantes des communautés a également contribué à renforcer la viabilité. Les groupes de protection des enfants au sein de la communauté qui incluaient ou travaillaient en partenariat avec des chefs religieux ou traditionnels et qui activaient des groupes et des réseaux locaux préexistants – comme des groupes de femmes et de jeunes – s'avéraient en général plus viables sur la durée. Une autre stratégie de viabilité efficace consistait à intégrer des groupes de protection des enfants au sein de la communauté aux structures gouvernementales. Il ne s'agissait cependant pas toujours d'un échange entièrement

favorable dans la mesure où dans certains cas, les communautés considéraient les structures gouvernementales comme une imposition, et que cela tendait à limiter le niveau d'appropriation des groupes par la communauté ainsi que leur efficacité.

Des problèmes de financement et le versement d'une rémunération avaient également un effet sur la viabilité. Deux types de pratiques généralisées de la part des donateurs – la fourniture d'un financement à court terme et rapide, une injection mal planifiée de sommes importantes d'argent dans les communautés – ont constitué un obstacle à la viabilité. Une question importante se pose alors : le fait que les ONG internationales offrent une rémunération a-t-il pour effet d'empêcher la formation de systèmes nationaux de protection des enfants si les gouvernements ne sont pas en mesure de continuer à payer ces rémunérations ?

6 DÉFIS ET INSUFFISANCES

LES DÉFIS

L'étude a identifié six défis majeurs qui doivent être traités avec efficacité afin de maximiser la contribution des groupes de protection des enfants au sein de la communauté à la protection et au bien-être des enfants. Ces défis sont :

- 1 Consolider les données de base en menant régulièrement des évaluations systématiques et éthiquement appropriées** sur la manière dont les actions des groupes de protection des enfants au sein de la communauté influencent la protection et le bien-être des enfants. Pour cela il faudra se concentrer sur les résultats viables dans le temps pour les enfants, sur le renforcement des capacités pour les employés et les travailleurs de la communauté, et sur une attention méticuleuse aux problèmes de « non nuisance » associés aux évaluations et aux activités de recherche.
- 2 Donner aux groupes de protection des enfants au sein de la communauté la possibilité de remplir des rôles et des responsabilités adéquats.** Pour traiter ce défi, il faut :
 - une définition claire des rôles et des responsabilités de ces groupes
 - ne pas demander aux groupes de trop en faire ou d'assumer des rôles contradictoires, comme par exemple, des rôles orientés vers la surveillance qui pourraient entrer en conflit avec des rôles orientés vers l'aide
 - aider les groupes à comprendre leur place à l'intérieur du système de protection des enfants

- fournir la formation nécessaire pour prendre en charge avec succès des fonctions multiples
- faire attention aux rôles des enfants, réussir à établir un équilibre approprié entre le respect de leurs droits à la participation et le danger de les écraser avec des responsabilités excessives.

- 3 Produire des résultats positifs et durables en relation avec une gamme élargie de problèmes de protection des enfants.** Cela nécessite de la part des donateurs et des agences qu'ils acceptent d'accorder moins d'importance aux résultats à court terme. Cela signifie également développer des moyens pour permettre aux groupes qui appartiennent à la communauté de s'occuper d'une gamme plus étendue de problèmes qu'ils ne le faisaient auparavant. Il est essentiel de réussir à établir des liens avec les systèmes nationaux de protection des enfants et de renforcer leurs capacités tout en évitant la création de systèmes parallèles.
- 4 Adopter une approche respectueuse du travail de protection des enfants au sein de la communauté.** Au lieu des approches didactiques, verticales qui sont souvent utilisées pour traiter des problèmes sensibles, il est essentiel de promouvoir un véritable dialogue et une réflexion critique sur les problèmes difficiles. Il faut écouter avec attention et apprendre des communautés, il faut s'appuyer sur les ressources locales et les pratiques culturelles et introduire les concepts de droits des enfants sans imposer des approches venant de personnes étrangères.

5 Aider les communautés à se reconnaître dans les groupes de protection des enfants au sein de la communauté, et ce, même pendant les situations d'urgence. Cela nécessitera de savoir gérer correctement la pression pour l'obtention de résultats immédiats qui souvent empêche d'adopter des approches plus lentes mais nécessaires pour construire un sentiment d'appropriation du projet par les communautés et pour planifier délibérément la transition et le travail à plus long terme. Il est également nécessaire de développer et de tester des moyens permettant de transférer progressivement la responsabilité et l'autorité de prise de décisions à la communauté.

6 Changer les pratiques des donateurs et des agences concernant la quantité, la structure et l'orientation du financement des groupes de protection des enfants au sein de la communauté. Il est essentiel que le financement soit un financement à long terme et soit orienté vers une appropriation du projet par la communauté. Il faut également mettre un terme aux pratiques négatives suivantes : arrêter d'injecter un financement trop important, trop tôt et trop rapidement dans les communautés ; arrêter de cibler de manière excessive des catégories prédéfinies d'enfants ; et arrêter d'utiliser des étiquettes qui stigmatisent.

INSUFFISANCES

L'étude a identifié de nombreuses insuffisances ou domaines dans lesquels les groupes de protection des enfants au sein de la communauté n'effectuaient pas suffisamment de travail de protection. Dans l'ensemble, les groupes de protection des enfants au sein de la communauté étaient plus utilisés dans les contextes ruraux que dans les contextes urbains qui sont pourtant là où vit un pourcentage en rapide croissance de la population mondiale.

Des insuffisances significatives dans les niveaux de protection offerts aux enfants par les groupes examinés dans cette étude ont montré qu'il y avait des manques relatifs dans les domaines suivants :

- violence spécifique au genre et violence familiale
- protection des jeunes enfants
- soutien psychologique.

Le dernier point était plus important dans le travail sur le VIH et le SIDA que dans le travail plus général sur la protection des enfants.

7 RECOMMANDATIONS

Afin d'améliorer la qualité et la viabilité de ce qu'ils font, **les praticiens** devraient :

- donner une priorité élevée à l'évaluation systématique du programme et à l'apprentissage à partir du programme
 - développer et diffuser largement des outils d'évaluation systématique qui soient faciles à utiliser et centrés sur les enfants
 - mener tout le travail sur les groupes de protection des enfants au sein de la communauté de manière à soutenir et à renforcer les systèmes nationaux de protection des enfants
 - utiliser une approche basée sur le dialogue et qui soit soucieuse de la culture afin de faciliter et de soutenir le travail des groupes de protection des enfants au sein de la communauté
 - se préparer à promouvoir la viabilité des projets et prendre des mesures dans ce sens en aidant à construire des systèmes nationaux de protection des enfants qui soient durables
 - développer de meilleurs systèmes de formation et de renforcement des capacités, comprenant un suivi en termes de soutien et de supervision continue
 - promouvoir une réelle participation des enfants
 - gérer efficacement les questions de pouvoir, de diversité et de tolérance
 - combler les insuffisances programmatiques sur la violence spécifique au genre (GBV), la violence familiale, la protection des très jeunes enfants et le soutien psychologique
 - enraciner les modes de soutien pour la protection des enfants à l'intérieur des processus plus généraux de développement de la communauté
- insister davantage sur le principe de « non nuisance », en évitant des problèmes comme la création de systèmes parallèles et de ciblage excessif de certains groupes spécifiques d'enfants à risque.

Pour permettre ce qui précède, **les donateurs** devraient tout particulièrement :

- exiger et financer des évaluations systématiques et solides de leurs programmes qui impliquent des groupes de protection des enfants au sein de la communauté
- maintenir un financement à plus long terme qui permettrait le développement de groupes de protection des enfants dont s'est approprié la communauté
- éviter l'utilisation d'étiquettes qui stigmatisent comme « OEV » (orphelins et enfants vulnérables)
- éviter un ciblage excessif de certaines catégories d'enfants à risque
- éviter l'injection de sommes importantes d'argent dans une communauté, en particulier à un stade précoce lorsque la communauté locale n'a pas encore pu s'approprier le projet ou le travail.

Ces observations et ces recommandations sont offertes dans le but sincère de renforcer les mécanismes, les processus et les structures communautaires qui soutiennent la protection et le bien-être des enfants.

APPENDICE I : MÉTHODOLOGIE

Dans la mesure où il s'agissait de la première étude mondiale de ce type, l'étude a adopté une approche générale et a cherché à apprendre à partir du travail de tous les groupes communautaires consacrés aux enfants qui s'occupent de protection et de bien-être des enfants. L'étude a été menée en cinq étapes.

ETAPE 1

Le Groupe de Référence a établi des critères d'inclusion assez larges pour orienter la recherche de documents pertinents. Pour des raisons liées aux objectifs et à la bonne gestion de l'étude, la recherche n'a inclus que les documents suivants :

- des évaluations, des documentations ou des études, y compris des études plus générales concernant plusieurs pays et des évaluations de projets particuliers à l'intérieur d'un seul pays. Ont été exclus les manuels, les kits d'outils et les guides « Comment faire... », ainsi que les rapports généraux de contrôles ou les descriptions de programmes sans évaluation
- des documents en Anglais, Espagnol et Français
- des documents rédigés au cours des dix dernières années.

A l'aide de ces paramètres, les membres du Groupe de Référence ont recueilli des rapports d'évaluation provenant de différents bureaux de leurs propres agences et d'autres agences et les ont transmis au consultant principal.

ETAPE 2

L'équipe de l'étude a utilisé des critères spécifiques d'inclusion/exclusion pour sélectionner parmi les documents reçus ceux à étudier intégralement.

Les documents sélectionnés concernaient :

- des groupes à l'échelle de la communauté ou du district (mais excluaient des groupes à l'échelle du pays)
- des groupes consacrés aux problèmes de protection des enfants (moins de 18 ans), excluant les groupes consacrés uniquement aux problèmes de protection des adultes
- des groupes dont le rôle consistait entièrement ou en partie à s'occuper et à protéger des enfants et à poursuivre des objectifs plus larges de bien-être des enfants. (Cela inclut entre autres des groupes à objectifs multiples qui font la promotion de l'enregistrement des naissances, de l'accès à des soins de santé de qualité, qui soutiennent des familles sans adulte, et ceux qui fournissent du conseil et de la médiation)
- des approches de protection des enfants au sein de la communauté qui impliquent au moins un ou deux bénévoles issus de la communauté (par exemple : ciblage de la violence spécifique au genre (GBV)), mais aussi des approches issues de groupes communautaires plus étendus.

Le consultant principal a adopté une approche inclusive dans l'application de ces critères. Sur 265 documents identifiés, 105 ont été exclus, principalement parce qu'il s'agissait de manuels de type « comment faire... », de descriptions générales de programme, de rapports de contrôle ou de copies d'autres documents déjà sélectionnés.

Parmi les documents étudiés se trouvaient certains articles sélectionnés tirés de la recherche sur la littérature en sciences sociales. Même si ces articles étaient centrés sur des contextes du Nord, ils mettaient en lumière des perspectives déterminantes sur des domaines comme le travail social, la psychologie communautaire, la sociologie et l'anthropologie. Afin de permettre un apprentissage multisectoriel, l'équipe d'étude a également sélectionné un petit nombre de rapports d'études et d'évaluations provenant du secteur sanitaire.

ETAPE 3

Chaque document sélectionné a été étudié à l'aide d'une matrice qui incluait cinq catégories en termes d'information :

- (a) description du document (c'est-à-dire : titre, source, langue, état de publication, nom du projet, contexte de l'intervention)
- (b) description et analyse du ou des groupes de protection des enfants au sein de la communauté (c'est-à-dire : processus de formation du groupe et sélection des participants, forme, fonction et rôle, accès aux ressources (formation, matériel, financement), activités, et liens avec les systèmes formels et non formels de protection des enfants)
- (c) méthodologie d'évaluation (c'est-à-dire : conception, utilisation de méthodes qualitatives et/ou quantitatives, types de résultats, mesures utilisées)
- (d) conclusions-clés/leçons tirées (c'est-à-dire : résultats démontrés (positifs ou négatifs) pour les enfants et les communautés, facteurs pré requis et conditions pour un impact réussi, effets et mode de l'engagement communautaire, viabilité/durabilité du projet)
- (e) commentaires (à savoir, qualité de la méthodologie, avertissements par rapport à l'interprétation des données).

Pour chaque document, l'aspect essentiel consistant à savoir comment le groupe communautaire avait été initié et formé a été systématiquement exploré. Cet aspect a été analysé en utilisant une typologie à quatre catégories dans le cadre d'un projet séparé : l'Initiative Inter-agences d'Apprentissage.¹ Ces approches et les rôles des agences extérieures et des membres de la communauté à l'intérieur de ces catégories sont les suivants :

Catégorie 1 mise en œuvre directe par l'agence : l'agence est un fournisseur de service et les membres de la communauté sont des bénéficiaires.

Catégorie 2 implication de la communauté dans l'initiative de l'agence : l'agence est le promoteur de sa propre initiative, un planificateur et un formateur, et les membres de la communauté sont des bénévoles et des bénéficiaires.

Catégorie 3 les activités appartiennent à la communauté qui en assure la gestion en étant mobilisée par une agence extérieure : l'agence est un catalyseur, un agent de renforcement des capacités, un facilitateur de liens et un financeur une fois que le sentiment d'appropriation du projet par la communauté a été développé. Les membres de la communauté sont des analystes, des planificateurs, des opérateurs, des évaluateurs et aussi des bénéficiaires.

Catégorie 4 le projet appartient à la communauté qui assure la gestion d'activités initiées de l'intérieur par la communauté : l'agence est un agent de renforcement des capacités et un financeur, et les membres de la communauté sont des analystes, des opérateurs, des évaluateurs et aussi des bénéficiaires.

Des processus extensifs de vérification croisée, de réflexion, de dialogue et de révision ont été utilisés chaque fois que possible pour garantir la cohérence entre les différents membres de l'équipe d'étude sur leur manière de compléter la matrice.

¹ Behnam, N (2008) 'Agencies, communities and children: a report of the Inter-Agency Learning Initiative: Engaging communities for Children's Well-being' (*Agences, Communauté et enfants : un rapport de l'Initiative d'Apprentissage Inter-Agences – mobiliser la communauté pour le bien-être des enfants*), pp. 12–19, Initiative d'Apprentissage Inter-Agences.

ETAPE 4

Toutes les matrices ont été étudiées dans leur globalité afin d'identifier les thèmes récurrents ; les zones de convergence et les divergences d'idées, de pratiques et de résultats ainsi que les lacunes significatives.

ETAPE 5

L'équipe de l'étude a fait des appels téléphoniques de suivi à un nombre limité de praticiens du terrain pour en apprendre davantage sur les programmes prometteurs qui avaient été identifiés comme candidats pour le travail sur le terrain de la phase 2 du projet.

QU'APPRENONS-NOUS SUR LA PROTECTION DES ENFANTS DANS LA COMMUNAUTÉ ?

UNE ÉTUDE INTER-AGENCES DES ÉLÉMENTS RECUEILLIS SUR LES MÉCANISMES DE PROTECTION DE L'ENFANCE AU SEIN DE LA COMMUNAUTÉ **SYNTHÈSE EXÉCUTIVE**

Cette synthèse s'appuie sur les conclusions tirées de l'examen de 60 pays et de 160 documents pour :

- décrire les différents groupes de protection des enfants au sein de la communauté
- identifier les facteurs communs qui semblent rendre ces groupes efficaces (y compris l'appropriation du projet par la communauté, l'appui sur des ressources existantes, la participation des enfants, les liens entre des systèmes formels et informels et le souci d'équilibrer le pouvoir à l'intérieur des groupes)
- examiner des exemples d'extension de projets qui cherchent aussi à garantir la viabilité à la fois des groupes et des résultats positifs pour les enfants
- définir six défis essentiels qui permettraient de maximiser l'efficacité des groupes
- proposer des recommandations destinées aux praticiens et aux donateurs sur la manière de renforcer le soutien de la communauté en faveur de la protection et du bien-être des enfants.

Cette synthèse intéressera tous ceux qui travaillent dans ce domaine – praticiens, conseillers en politique et donateurs.

Agences participantes

Displaced Children and Orphans Fund (USAID) (*Fonds pour les enfants déplacés et les orphelins*)

Oak Foundation

Save the Children

UNICEF

World Vision International